

Félicitations adressées à la Convention pour ses glorieux travaux et son courage lors des journées de thermidor, par le comité de surveillance de Libourne (Bec d'Ambès), lors de la séance du 9 fructidor an II (26 août 1794)

## Citer ce document / Cite this document :

Félicitations adressées à la Convention pour ses glorieux travaux et son courage lors des journées de thermidor, par le comité de surveillance de Libourne (Bec d'Ambès), lors de la séance du 9 fructidor an II (26 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 459-460;

https://www.persee.fr/doc/arcpa\_0000-0000\_1987\_num\_95\_1\_22406\_t1\_0459\_0000\_7

Fichier pdf généré le 05/11/2020



factieux lui avoient arraché et le crime seul pâlira devant les loix sévères mais bienfaisantes que jusqu'alors il avoit méconnu.

POULET.

[Les patriotes hollandais composant une société populaire séante à Saint-Omer, département du Pas-de-Calais, écrivent à la Convention nationale que, de tous les peuples qui se sont constitués en République, aucun n'a atteint la perfection de la République française; qu'il étoit réservé à la France, à un peuple de héros, d'établir, pour premier principe de toute asso-ciation politique, Liberté, Egalité. Ils protestent en tout de leur dévouement à la révolution en ces termes: O vous, législateurs, qui avez montré aux rois qu'ils n'étoient que d'illustres criminels, qui avez terrassé par de grands exemples tant de factions et factieux, applani les Pyrénées et les Alpes, renversé les cohortes disciplinées du Danube et de la Sprée, battu et dispersé les dominateurs de la mer, permettez que quelques malheureux fugitifs bataves, persécutés et bannis de leur patrie pour leur ardent amour de la liberté, réunis en société sur le sol de la France dès les premiers instans de la révolution, associés dès les momens les plus critiques aux Jacobins, dont ils n'ont cessé, par leurs principes républicains, de mériter l'affiliation; permettez que, les yeux fixés sur leur mère-patrie bientôt reconquise à la liberté, les sans-culottes hollandais, reconnoissans d'un si grand bienfait, vous réitèrent aujourd'hui l'engagement sacré de vous rester inviolablement attachés. S'ils ne peuvent offrir des biens que la tyrannie leur a ravis, ils vous offrent des cœurs et des âmes républicaines: vous ne pouvez les repousser.

La majeure partie combat dans les armées de la République; le reste, jaloux de contribuer également aux succès de la cause de tous les peuples, ne cessera, dans les grandes circonstances surtout, de vous transmettre les sentimens qui l'animent. Le peuple batave a aussi son langage, et cette différence d'idiôme ne fait pas désespérer aux amis de la liberté, qui, le I er juillet 1792 (vieux style), se firent connoître sous le nom de sans-culottes hollandais, de propager chez les Bataves les grands principes que vous avez consacrés. Si leur constant attachement à la cause du peuple leur a mérité la confiance nationale, il leur seroit bien doux d'y coopérer. Ils attachent un grand prix à cette faveur, la seule qu'ils ambitionnent. Puisset-elle n'avoir rien qui contrarie le but que vous vous proposez, le bonheur du genre humain!](1).

m

Le conseil général de la commune de Lons-le-Saulnier, département du Jura, félicite

la Convention nationale de l'énergie avec laquelle elle a déjoué et fait tomber sous le glaive de la loi le Catilina moderne et ses infâmes complices qui vouloient assassiner le peuple et lui ravir sa souveraineté. Législateurs, dit-il, vous avez encore une fois sauvé la patrie, grâces immortelles en soient rendues; recevez l'assurance de l'inviolable attachement des citoyens de cette commune à la Convention nationale, le serment qu'ils ont fait avec tous les Français de défendre l'unité et l'indivisibilité de la République, de ne reconnoître que la Convention nationale pour centre unique du gouvernement (1).

[Le c<sup>n</sup> Cardon, chef du 3<sup>e</sup> b<sup>on</sup> du Nord, commandant le camp de Sauvet, à la Conv.; camp de Sauvet, 14 therm. II (2)

Liberté, égalité, révolution Républicains,

Vous avez encore une fois sauvés la République des scélérats qui affichoient la popularité, avoient cru redonner des fers aux Français, et s'élever comme des Cromwels, au milieu des éclatantes victoires, en dictateurs, ou triomvirs, et nous donner peut-être un tyrans. Ils oublioient, les traîtres, qu'une armée républicaine est incorruptible et que, si elle sait écraser les tyrans et leurs satellites, elle sauroit bien aussi exterminer tous ceux qui voudroient usurper l'authorité nationalle ou avilir sa représentation.

J'applaudi, ainsy que les braves républicains que je commande, à cette juste sévérité que vous venez de déployer contre les perfides qui nous abusoient depuis aussi longtems. Continuez, dignes représentans, à mériter la confiance de vos commettans et celle de toute l'armée, en détruisant toutes les factions liberticides.

Et nous, nous vous jurons de ne revenir que victorieux après avoir donné la paix et la liberté à toute l'Europe. Vive la République indivisible et vive la Convention nationalle, le sauveur de la France! S. et F.

CARDON.

O

[Le\_c. de surv. de Libourne (3) à la Conv.; Libourne, 14 therm. II] (4)

Représentans du peuple français,

Tandis que l'Europe étonnée reste saisie d'admiration au bruit glorieux de vos travaux multipliés, les membres du nouveau comité de

<sup>(1)</sup> Bin, 9 fruct. C. Eg., no 739; Débats, no 706, 143; J.S.-Culottes, no 559.

<sup>(2)</sup> C 320, pl. 1312, p. 37. Mentionné par B<sup>in</sup>, 11 fruct. (suppl t).

<sup>(3)</sup> Département du Bec d'Ambès.

<sup>(4)</sup> C 319, pl. 1303, p. 2. Mentionné par B<sup>in</sup>, 11 fruct. (suppl t).

surveillance du district de Libourne font parvenir jusques à vous l'expression sincère de leurs sentiments.

Eh! Pouvons-nous renfermer au dedans de nous-mêmes cette joie, cette délicieuse émotion qu'éprouve l'âme sensible, et dont la cause se trouve dans les succès journaliers de la République? En vain quelques hommes ulcérés, sans patrie et sans mœurs, perfidement jaloux de l'éclat du nom français, cherchent quelquefois à l'obscurcir par des récits mensongers où l'absurdité le dispute à la noirceur. Le sort en est jetté: la liberté s'élèvera triomphante sur les ruines de toutes les aristocraties. Les traîtres punis, les conspirateurs conduits à l'échafaud, les esclaves exterminés dans leurs rangs par le fer des Républicains, les tyrans expirants dans les convulsions de la rage, la mendicité détruite, le fanatisme et l'athéisme fuyants dans les ténèbres à l'aspect de la raison populaire, tel est le tableau que vous présentez à vos ennemis. telle est la réponse que vous avez à faire aux vils détracteurs du peuple français.

O législateurs, recevez notre reconnoissance des bienfaits que vous ne cessez de répandre sur la France. Le courage, l'intrépidité que vous avez montrés dans les circonstances orageuses de la révolution ne vous abandonneront jamais. C'est donc à vous qu'il appartient d'achever notre félicité; la trompette de Mars fait retentir la terre; continuez, du sein de vos spéculations sublimes, à diriger la foudre qui doit purifier le sol français des brigands qui l'ont trop longtems infecté, et ne quittez les rênes du gouvernement que lorsque vous aurez comblé tous nos vœux.

Pour nous, immuablement attachés aux principes républicains, aussi religieux observateurs des loix qu'ardents à les faire exécuter, nous le jurons encore: plutôt mourir que de transiger avec la tyrannie! Implacables ennemis des ennemis de la patrie, c'est contr'eux que nous dirigerons les efforts de notre zèle et de notre activité, heureux de concourir par la fermeté de nos principes à l'affermissement de la liberté et au triomphe des vertus qui doivent assurer la stabilité du gouvernement républicain.

Les membres composant le comité de surveillance du district de Libourne: Coste jeune (présid.), Tabuteau, Delure fils, Lafaye aîné, Lamontagne, Bodier, J. Belville, Marcon aîné, Nadal, P. Rabuteau (secrét.), Barthez, C. Allart l'aîné.

P.S. Législateurs, nous venons d'apprendre, l'âme comblée d'horreur et d'indignation, l'insurrection criminelle du scélérat Robespierre et complices contre la Convention nationale. Courageux représentants, vous avez rempli vos devoirs. Ils n'existent plus. Le peuple est vengé.

Périssent ainsi tous ceux qui pourront oublier que vous avez juré la mort de tous les tyrans! La foudre nationale est dans vos mains. Qu'elle pulvérise tous ces ambitieux hypocrites dont le fol orgueil s'arroge insolemment le droit de tromper la confiance du peuple! Que les conspirateurs apprennent enfin que leur audace est aussi ridicule qu'insensée; qu'ils apprennent qu'il n'est pas seulement impossible de renver-

ser la liberté mais qu'on ne peut impunément l'attaquer! Que tous ceux qui ne parlent au peuple de vertus que pour l'asservir et en faire un instrument à leurs projets cromwelistes, frémissent et contemplent leur sort dans la chute précipitée des traîtres dont les têtes viennent de rouler sur l'échaffaud!

Bodier, Tabuteau, Barthez, Son Lafaye aîné, P. Rabuteau, Delure fils, C. Allart aîné.

## D

[Les off. mun. et l'agent nat. de la comm. d'Avoize (1), au présid. de la Conv.; 29 therm. II] (2)

## Citoyens représentans,

Recevez nos justes félicitations sur l'énergie que vous avez montré dans l'orage révolutionnaire qui vient d'éclater au millieu de vous; les journées des 8, 9, 10 thermidor vous ont couverts d'une gloire éternelle et méritée la reconnoissance et la vénération de tous les François. La patrie étoit en grand dangé, mais le génie de la liberté veilloit sur nous et vous étiez à votre poste; que pouvoient espérer les conspirateurs sinon d'estre démasqué, terrassés et anéantis? Vous avez en effet prononcé leur arrests de mort, et, dans le moment, ils onts cessés d'exister et, avec eux, la persécution, l'injustice et tous les crimes. Aujourd'huy les vertus prennent leurs places, le peuple triomphe et la République est sauvée. Continuez, dignes représentans, à bien mériter du monde entier en restant à votre poste pour assurer la liberté publique. Tous les citoyens de la commune d'Avoize vous assurent qu'ils regardent la représentation nationale comme leur unique centre et qu'ils y sont et seront toujours constenment attachés.

R. DURAND (agent nat.), J. GILLET (municipal), GAROT (maire), LE MEUNIER (municipal), DURAND (chef d'atelier du salpêtre), GANDON (J.P.).

a

[L'admin<sup>n</sup> du distr., le conseil g<sup>al</sup> de la comm., le tribunal judiciaire, la justice de paix, le c. de surv., la sté popul. de Senones, à la Conv.; Senones, 20 therm. an 2<sup>e</sup> de la République française une et indivisible] (3)

## Citoyens représentans,

La nouvelle du danger que venoit de courir la République fut la même qui annonça sont heureuse délivrance. Si la première jetta la commune de Senones dans une consternation générale, la seconde y répandit une joie univer-

<sup>(1)</sup> Sarthe.

<sup>(2)</sup> C 319, pl. 1303, p. 3. Mentionné par  $B^{in}$ , 11 fruct. (suppl  $^{t}$ ).

<sup>(3)</sup> C 319, pl. 1303, p. 4, 5. Mentionné par  $B^{in}$ , 11 fruct. (suppl<sup>t</sup>).